

RECOURS INDIVIDUELS CONTRE L'UNEDIC-ASSEDIC

Liste des documents à fournir par dossier

N.B. : Ne pas adresser d'originaux mais uniquement des copies

- Copie pièce (Carte d'identité...)
- Notification d'admission aux allocations chômage des Assedic
- Lettre des Assedic annonçant le recalcul de la durée d'indemnisation
- Lettre contestant cette décision, avec copie de l'avis de recommandé (facultatif)
- Autres lettres de contestation (facultatif)
- Formulaire PAP ou PARE rempli et signé (facultatif)
- Lettre manuscrite, datée et signée avec votre adresse, selon modèle, en précisant l'une ou l'autre des options a) ou b) choisie :

Adresse	<u>A l'attention de :</u>
	Paris, le _____ 2004
Maître,	
Par la présente, je vous confie la défense de mes intérêts concernant :	
a) le référé qui m'oppose à l'ASSEDIC UNEDIC	
OU	
b) la procédure d'assignation qui m'oppose à l'ASSEDIC UNEDIC	
Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Maître.....	
Signature	

- Note personnelle brève, précisant préjudice particulier (facultatif),
exemples : - projet professionnel ou formation interrompue
- risques de surendettement (prêts, crédits, factures)
- situation familiale (femme seule avec enfant(s), conjoint au chômage, handicap, maladie etc...).
- Joindre les copies des pièces justificatives nécessaires.

Une participation de 50 euros par dossier est demandée, pour frais juridiques, chèque à l'ordre d'AC ! en précisant au dos « recours individuel Assedic ».

Comme pour toute action en justice, un jugement favorable ne peut être considéré comme acquis et dépend de la décision du Tribunal.

Les chômeurs souhaitant agir en référé, doivent communiquer leur dossier à AC ! 42, rue d'Avron, 75020 PARIS d'ici le JEUDI 15 JANVIER au plus tard.